



# REGLEMENTS PARTICULIERS

*Le règlement officiel FFBB  
(code de jeu)  
est appliqué dans toutes les catégories sauf règlement particulier*

*(Modifications en rouge par rapport à l'an dernier)*

**Championnats Séniors**  
**2025 -2026**

Formules de championnat	<b>PRM – PRF – DM2 – DF2 – DM3 (1 seule phase)</b>
Champions	Le vainqueur des AS est déclaré champion de l'Ain (finale entre les 2 premiers)
Mouvements	<p><b>Montées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PRM – PRF : Le premier de la saison régulière accède à la R3</li> <li>- DM2 : Les 2 premiers de la saison régulière accèdent à la PRM</li> <li>- DM3 : Les 2 premiers de la saison régulière accèdent à la DM2</li> <li>- DF2 : Le premier de la saison régulière accède à la PRF</li> </ul> <p><b>Descentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PRM – DM2 : Les 2 derniers de la saison régulière</li> <li>- PRF : Le dernier de la saison régulière descend en DF2</li> </ul> <p>Le comité peut être amené à prendre des dispositions supplémentaires en fonction de la situation.</p>
<b>Surclassement automatique</b>	<b>2007 – 2006 - 2005</b>
Nombre maximum de joueurs/joueuses autorisé(e)s par équipe	10
Nombre maximum de rencontres par week-end sportif et joueur /joueuse	2
<b>LICENCES AUTORISEES</b>	
<b>Licence 0C</b>	<b>Sans limite</b>
<b>1C - 2C– 0CT</b>	<b>3</b> 4 maximum si création d'une 1 <sup>e</sup> équipe séniors d'un Groupement Sportif
<b>Licences AST</b>	<b>3</b> 4 maximum si création d'une 1 <sup>e</sup> équipe séniors d'un Groupement Sportif
<b>COULEURS DE LICENCES AUTORISEES</b>	
<b>Blanc (BC)</b>	<b>Sans limite</b>
<b>Vert (VT)</b>	
<b>Jaune (JH)</b>	<b>Sans limite</b>
<b>Orange (0H)</b>	<b>2</b>
<b>Brûlages &amp; Personnalisations</b>	
<b>5 joueurs (7 joueurs si 2 équipes évoluent au même niveau (Club ou CTC))</b>	
<b>Personnalisation : Les joueurs des clubs concernés ne pourront pas circuler entre les équipes d'un même niveau</b>	
<b>HORAIRES DES RENCONTRES (sauf accord particulier entre les clubs)</b>	
<b>Du lundi au samedi</b>	21 heures au plus tard
<b>Dimanche</b>	17h30 au plus tard
<b>TEMPS DE JEU</b>	
<b>Durée des rencontres</b>	4 périodes de 10 mn
<b>Intervalles entre périodes 1-2 et 3-4</b>	2 minutes
<b>Pause entre les périodes 2 et 3</b>	10 minutes
<b>Prolongation en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire</b>	<b>Autant de périodes de 5' que nécessaire pour départager les équipes</b>
<b>Temps morts par équipe (4)</b>	2 en 1 <sup>e</sup> mi-temps 3 en 2 <sup>e</sup> mi-temps

	<p style="text-align: center;">1 par prolongation</p> <p>Si le 1<sup>er</sup> temps mort de la 2<sup>e</sup> mi-temps n'a pas été pris avant les 2 dernières minutes, l'équipe ne bénéficiera plus que de 2 TM.</p>	
<b>OFFICIELS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saison régulière : indemnisation des arbitres désignés par la CDO</li> <li>- Phases finales : prise en charge par le comité.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Caisse Péréquation (règle de base)</p>	<p>Si pas de caisse de péréquation, indemnisation à parts égales entre les 2 clubs et refacturation aux clubs</p>
<b>OTM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase régulière &amp; phases finales : e-marque = club recevant chronomètre = club visiteur</li> <li>• Phases finales : chaque équipe devra présenter une personne <b>licenciée en capacité d'officier</b>. <b>En cas d'absence, une pénalité financière sera appliquée.</b></li> </ul>	
<b>DELEGUE DE CLUB</b>	<p>Le club recevant doit présenter une personne licenciée majeure identifiable par les arbitres et présente tout au long de la rencontre.</p>	

**En fonction des engagements, forfaits, descentes supplémentaires de ligue ou pour tout autre cas, le comité peut être amené à prendre d'autres dispositions.**



**Rejoindre  
une banque  
qui appartient  
à ses clients,  
ça change tout.**



Découvrez notre offre spéciale  
adhérents d'association<sup>(1)</sup>

**Crédit  Mutuel**

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 9,2 millions de clients-sociétaires.

(1) Offres soumises à conditions valable jusqu'au 31/12/2025, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel.